



Politique d'éducation inclusive **2022-2023**

L'inclusion est une valeur éducative commune à l'IB et au programme national de notre établissement scolaire. C'est « un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et à accroître l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles. [...] L'inclusion est facilitée dans une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes faisant intervenir toute la communauté scolaire. »¹

« L'approche individualisée préconisée par le MELS se fait par une réponse aux besoins de chaque élève qui doit s'appuyer sur une évaluation qui permet de connaître non seulement les difficultés, mais aussi les acquis et les capacités de chacun. »²

« L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. »³

Ce document a donc pour intention de présenter les normes et modalités qui permettent de soutenir tous les élèves. Il a pour objectif de préciser les lignes directrices en lien avec la prévention, l'intégration, la différenciation, l'évaluation, l'adaptation des services éducatifs et la responsabilité partagée des différents acteurs. À la fin du document, plusieurs stratégies d'enseignement possibles sont proposées.

La prévention

« La prévention constitue donc la première voie d'action à privilégier pour obtenir des résultats durables et elle doit se faire avec l'aide de l'ensemble des partenaires, particulièrement celle des parents.

Deux aspects de la prévention méritent notre attention, la création d'un environnement favorable aux apprentissages et à la réussite ainsi qu'une intervention rapide, dès les premières manifestations des difficultés. Les exigences de l'apprentissage ainsi que les contraintes liées à la vie en groupe font ressortir les différences entre les élèves ainsi que les besoins de soutien pour assurer la réussite. Par ailleurs, certains moments de la vie scolaire sont susceptibles de susciter chez les élèves une plus grande vulnérabilité. »⁴

Voilà pourquoi, en cas de nécessité, l'école St-Barthélemy n'hésite pas à référer à des services professionnels.

L'intégration

Les élèves de notre école sont sélectionnés en maternelle, 1^e, 2^e, 3^e et 4^e années.

En général, les élèves ayant obtenu un résultat suffisant pour être admis dans notre établissement ne présentent pas de problème d'intégration. Toutefois, certains élèves ont des besoins spéciaux et ils sont intégrés dans les classes. Les enseignants, les spécialistes, la direction et les professionnels collaborent alors à la rédaction d'un plan d'intervention qui vise à répondre aux besoins des élèves dans le cadre d'une démarche de signalisation continue. Les éducateurs du service de garde peuvent s'intégrer à l'élaboration d'un PI et participer aux moyens déterminés.

¹ Organisation du Baccalauréat International (2019) - *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*. Genève Suisse. p. 2.

² Organisation des services éducatifs aux élèves à risque et EHDAA (2007) - http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf

³ Loi sur l'instruction publique (2020). Article 36

⁴ Extrait et adapté de Gouvernement du Québec (1999). *Politique de l'adaptation scolaire. Une école adaptée à tous ses élèves. Prendre le virage du succès*. Ministère de l'Éducation.



La différenciation

« La différenciation pédagogique est avant tout une manière de penser l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, une philosophie qui guide l'ensemble des pratiques pédagogiques. C'est une façon d'exploiter les différences et d'en tirer avantage. Pour sa part, le Conseil supérieur de l'éducation indique que la différenciation pédagogique « est une démarche qui consiste à mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens et de procédures d'enseignement et d'apprentissage afin de permettre à des élèves d'âges, d'aptitudes, de compétences et de savoir-faire hétérogènes, d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs et, ultérieurement, la réussite éducative »⁵

Pour répondre aux besoins de chaque élève, les enseignants du programme primaire de l'IB de l'école St-Barthélemy sont soucieux de connaître les informations factuelles et les procédures, par exemple :

- Les renseignements sur les facteurs qui influencent l'apprentissage de l'élève ;
- La manière de répondre au mieux aux besoins de l'élève ;
- La façon de différencier les méthodes d'enseignement et de les faire correspondre aux besoins de l'élève ;
- La connaissance des technologies qui aident à réduire et à supprimer les obstacles à l'apprentissage.

On différencie pour répondre aux besoins de chaque élève afin de les amener le plus loin possible sur le plan des apprentissages tout en tenant compte de leur potentiel et de leur zone proximale de développement⁶.

On différencie pour les élèves à haut potentiel intellectuel, ayant des besoins particuliers, des rythmes de travail différents, ou des façons d'apprendre différentes.

La différenciation porte sur les contenus (ex : tâche), les structures (modalités d'organisation de la tâche), les processus (le comment de la tâche) et les productions (produits ou résultats de la tâche).

L'évaluation

L'IB identifie quatre principes de bonnes pratiques auxquelles nous adhérons. Ces pratiques encouragent l'égalité des chances et touchent davantage les élèves qui ont des besoins spéciaux⁷.

1. L'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi.
2. La valorisation des connaissances antérieures.
3. L'étayage (aides visuelles, démonstrations, mises en scène, petits groupes de collaboration structurés, adaptation du langage de l'enseignant, etc.).
4. L'élargissement du champ de connaissances.

Il arrive que pour certains élèves on doive mettre en place différentes mesures de flexibilité, adaptations ou modifications⁸ lors de l'évaluation des apprentissages pour permettre à ces derniers de réussir. Certains élèves ont donc le droit à des outils ou à de l'aide supplémentaire lors des évaluations. Ces informations se retrouvent dans le plan d'intervention de l'élève.

À l'école St-Barthélemy, nous avons à cœur d'aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification.

⁵ Gouvernement du Québec. (2006). *L'évaluation des apprentissages au secondaire. Cadre de référence*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p. 27

⁶ La zone proximale de développement (ZPD) se définit comme la zone où l'élève, à l'aide de ressources, est capable d'exécuter une tâche. Une tâche qui s'inscrit dans la ZPD permet à l'élève en apprentissage de se mobiliser, car il sent le défi réaliste.

⁷ Organisation du Baccalauréat International (2016) - *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*. Genève Suisse. p. 12.

⁸ Gouvernement du Québec. (2011). *Considérations pour établir les mesures d'adaptation à mettre en place en situation d'évaluation. Document de soutien*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Direction de l'adaptation scolaire.



L'adaptation des services éducatifs

L'adaptation des services éducatifs, à l'école St-Barthélemy, se fait en concertation en fonction des services disponibles à l'ensemble des élèves et des services adaptés plus spécialisés.

Quel que soit le moyen choisi, l'adaptation requiert une attitude d'ouverture face à la différence ainsi que de la créativité dans la recherche d'ajustements possibles permettant de respecter les besoins particuliers des élèves.

Notre école veille à ce que les besoins de ces élèves soient bien connus et que leurs intérêts soient considérés au moment où se prennent des décisions qui peuvent avoir des répercussions sur eux. L'élève est considéré comme l'acteur principal de sa réussite. Il a besoin d'être accompagné et soutenu pour développer son autonomie.

La direction de l'école St-Barthélemy a un rôle important à jouer afin que tous les parents prennent une part active à la réussite de leur enfant. Elle doit soutenir son personnel pour qu'il mette en œuvre des moyens qui encourageront la collaboration avec les parents.

Enfin, le plan d'intervention (PI) demeure l'outil privilégié pour planifier les interventions devant être effectuées auprès des élèves handicapés, en difficulté ou à risque et leur permettre de progresser de façon optimale. Le plan d'intervention doit tenir compte de l'évolution de la situation, permettre de suivre les progrès de l'élève et d'évaluer les résultats des interventions effectuées.

La responsabilité partagée⁹

Tous les acteurs concernés sont responsables de collaborer à la rédaction et la mise en œuvre du plan d'intervention de l'élève :

- Les élèves : donner le meilleur de leurs capacités, peuvent contribuer à l'élaboration du PI et utiliser les moyens, les outils proposés;
- Les enseignant(e)s : soutenir l'élève, participer à l'élaboration du PI, mettre en œuvre les moyens du PI en classe, échanger avec les spécialistes, les professionnels, les éducateurs et les parents les stratégies du PI, se perfectionner.
- Les spécialistes et les enseignants : consulter le dossier d'aide particulière, consulter la direction, collaborer avec l'enseignant titulaire, se tenir informer des besoins éducationnels spéciaux, collaborer au PI.
- Les éducateurs (-rices) en service de garde : soutenir l'élève, se tenir informer des besoins éducationnels spéciaux et mettre en œuvre les stratégies du PI (consulter le dossier d'aide particulière).
- Les professionnels (orthopédagogues, psychoéducatrice, travailleuse sociale, technicien en éducation spécialisée, etc.) : conseiller et outiller les enseignants, soutenir les élèves, participer à l'élaboration du PI et orienter l'élève vers une autre ressource au besoin.
- Les parents : soutenir leur enfant dans l'accompagnement proposé, participer à l'élaboration du PI et collaborer avec l'équipe école en lien avec les besoins de leur enfant.
- La direction : coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du PI, s'assurer que la communauté répond aux besoins spécifiques de tous les élèves, prévoir un système de communication entre les différents intervenants, offrir des perfectionnements aux enseignants.
- Le comité EHDAA : faire des recommandations à la direction de l'école sur l'organisation des services aux élèves à risque et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

⁹ Adapté de Gouvernement du Québec, MELS (2004) – Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève – Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention



Les stratégies possibles

Chaque élève est unique par son style d'apprentissage, ses forces et ses défis. Il a besoin d'accommodements spécifiques selon ses besoins afin de maximiser son plein potentiel. Chaque intervention est donc personnalisée. Voici une liste non exhaustive des stratégies possibles :

- Différenciation
- Temps supplémentaire pour la réalisation d'une tâche
- Morceler la tâche
- Modelage
- Aides technologiques : calculatrice, WordQ, enregistreuse
- Coquilles
- Aides visuelles (écritures plus grosses, utilisation d'images, feuilles de couleur)
- Adapter le moment de la réalisation des évaluations (créer un environnement propice)
- Enseignement par les pairs
- Enseignement explicite des approches de l'apprentissage
- Sous-groupes avec la technicienne en éducation spécialisée pour des ateliers sur des habiletés sociales (soutien entre pairs)

Plusieurs stratégies d'enseignement sont proposées dans le document « Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe »¹⁰ que les divers intervenants de la communauté scolaire peuvent exploiter.

Approbation et élaboration de la politique d'éducation inclusive

Parmi les comités PP de l'établissement, un comité «Politique d'éducation inclusive» se rencontre pour réfléchir aux éléments qui y sont inscrits. Ensuite, les modifications sont présentées à l'ensemble du personnel enseignant. Tous s'assurent que la politique respecte les exigences du Centre des services scolaire de Montréal, du programme IB et la philosophie de l'établissement. La politique adoptée par les enseignants est alors proposée au Conseil d'établissement qui l'approuvera.

¹⁰ Organisation du Baccalauréat International (2019) – *Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la classe*. Genève Suisse. p.13.